

Comité Syndical du 21 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

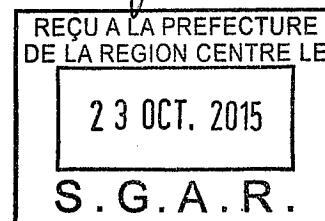
- 15-111-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1^{er} juillet 2015
- 15-112-CS Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protections contre les inondations sur le bassin de la Loire
- 15-113-CS Taux 2015 de la redevance soutien d'étiage
- 15-114-CS Application du régime forestier pour les parcelles boisées de Naussac
- 15-115-CS Poursuite de l'intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur la commune de Montluçon
- 15-116-CS Participation de l'Etablissement à la préfiguration de l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire en Rhône-Alpes
- 15-117-CS Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du Code des marchés publics
- 15-118-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2015
- 15-119-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2015
- 15-120-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 15-121-CS Débats d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016
- 15-122-CS Affectation de crédits de reports
- 15-123-CS Transformation d'un poste d'attaché au tableau des effectifs
- 15-124-CS Transformation d'un poste dans le cadre du tableau d'avancement 2016
- 15-125-CS Transformation d'un poste de rédacteur principal de première classe au tableau des effectifs
- 15-126-CS Transformation de postes dans le cadre du tableau d'avancement 2016

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le...~~23 OCT. 2015~~.....
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre le ...~~23 OCT. 2015~~...
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Jean-Pierre ~~LE~~ SCORNET



~~12~~ 1208